Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901086-20260605-DCM2026_39-DE

***MAIRIE de LANDUDEC***
***----------29710----------***

***EXTRAIT***
***DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS***
***DU CONSEIL MUNICIPAL***

**DATE DE CONVOCATION :**
29 mai 2026

**AFFICHÉE LE :**
29 mai 2026

**DATE DE PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL :**
29 mai 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**
EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 13
VOTANTS : 15

**L'an deux mille vingt-six,**
**Le cinq juin à 19 heures,**
Le Conseil municipal de LANDUDEC légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GENTRIC Alexis, Maire.

**Etaient présents** : tous les Conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mme FREMON Fatima (procuration à Mme LEBRUN Estelle) et Mme LE PARC Sandrine (procuration à Mme PERENNOU Pauline).

**Secrétaire de séance** : Mme LEBOUCHER Véronique.

## DCM 2026/39 : Commission Communication Culture du 13 mai 2026

Madame Pauline PERENNOU, Adjointe en charge de la communication et de la culture, expose les travaux de la Commission réunie le 13 mai 2026 :

# I. COMMUNICATION

### *1) Réseaux sociaux*

La présence de la commune est désormais nécessaire sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram).
Alban GENTRIC et Patricia GLOAGUEN aideront Pauline PERENNOU à gérer le groupe LANDUD'AIDE.

**Rappel des règles de publication et de la Charte du groupe LANDUD'AIDE :**

**Règles relatives aux publications**
Ce groupe est constitué pour :
- demander de l'aide (exemples : aide jardinage, bricolage...)
- partager des bons plans (offres d'emploi, de stages, achats groupés...)
- partager des informations utiles
- encourager le covoiturage.

Il est interdit de publier des annonces relatives à :
- des dons d'animaux
- des publicités abusives (sans lien avec Landudec)
- des débats politiques ou religieux
- aux conditions de circulation routière (zone à risque ou zone de danger).

Les administrateurs se réservent le droit d'approuver ou non les demandes de publications.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901086-20260605-DCM2026_39-DE

**Règles de bonne conduite**

1. Soignez votre langage, exprimez-vous dans un français clair et évitez les jargons et autres langages SMS,
2. Évitez les commentaires et les contenus répétitifs,
3. Exprimez-vous poliment, les insultes ou autres attaques personnels ne seront pas tolérés sur la page,
4. Ne cherchez pas le conflit,
5. Ne communiquez pas d'informations relatives à votre vie privée et celles des autres (mails, téléphones, adresses, famille)

**Interdictions légales**

Sont légalement interdits les points suivants :

1. La publicité et le prosélytisme (mise en avant d'un parti politique ou d'une religion),
2. Les commentaires racistes, xénophobes, pornographiques, sexistes et les incitations à la haine ou à la violence,
3. L'usurpation d'identité ou l'utilisation de comptes multiples,
4. De manière générale, les administrateurs du groupe se réservent la possibilité de refuser toutes publications ou commentaires qui seraient :

- Diffamatoires
- Abusifs
- Contraires à l'ordre public,
- Violents
- Racistes, antisémites et sexistes...
- Injurieux ou grossiers
- Obscènes ou relevant du harcèlement
- Les attaques à caractère personnel à l'écart des élus ou du personnel communal
- Contraire au respect de la vie privée
- Une incitation au piratage informatique
- À caractère politique

Les contributions publiées sur le groupe le sont sous la seule responsabilité des membres qui les ont mises en ligne.

En devenant membres du groupe, vous reconnaissez la possibilité pour les administrateurs de ce groupe de contrôler les publications et de supprimer à tout moment, sans préavis, les propos incriminés.
Il ne s'agit pas ici de restreindre l'usage du groupe « Landud'aide » ou d'atteindre à la liberté d'expression de ses membres mais plutôt de conserver et valoriser un cadre d'échange constructif et convivial.

### 2) *Charte graphique*

Une charte graphique sera créée avant fin septembre afin d'uniformiser toutes les publications communales.

### 3) *Bulletin municipal*

La Commission organise la préparation du prochain bulletin municipal (nombre de textes, format, prochain thème…). Elle étudie aussi la possibilité d'éditer 2 bulletins par an.

### 4) *Projets de montages vidéo*

La Commission propose de réaliser des vidéos à partager sur les réseaux sociaux (élus, agents, commerçants…). A partir de septembre 2026 sera tournée une vidéo de 1,30 à 2 minutes sur les élus. Un exemple concret sera présenté lors de la prochaine réunion de la commission.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901086-20260605-DCM2026_39-DE

## II. Culture

### *1) Presbytère :*

L'inauguration devrait se faire début juillet. L'association du Patrimoine proposera une exposition pendant 1 mois, avec accueil physique le week-end et la semaine en accès libre.
La Commission propose de conserver l'appellation des lieux « le Presbytère » : une signalétique devra être posée sur le pignon sud, avec une traduction en breton.

### *2) Expositions à venir*

Un cahier des charges va d'abord être réalisé, afin de poser le cadre d'utilisation des locaux du presbytère.

Un appel à projet sera lancé pour inviter les exposants à se manifester auprès de la mairie. Plusieurs pistes sont déjà lancées : Guy Pavec et ses sculptures, La Guerre Mondiale (avec l'école), les Cabanes hurlantes (CCHPB), exposition autour de l'histoire du presbytère, Les Amis de Youen Durand…

**Le Conseil municipal**
**Après avoir entendu l'exposé de Mme PERENNOU,**
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**
**PREND ACTE des travaux de la Commission et l'invite à poursuivre ses activités.**

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Alexis GENTRIC

